



SEILLE
GRAND
COURONNÉ

Communauté de communes

Guide de demande de subvention communautaire

À l'usage des associations sollicitant
un soutien de la Communauté de
communes Seille et Grand Couronné

Etape 0 : Comprendre l'intérêt du soutien intercommunal

La Communauté de communes Seille et Grand Couronné (CCSGC) porte une politique de soutien au développement des projets associatifs répondant à des enjeux « *d'intérêt communautaire* »...

↳ ...c'est-à-dire : « *qui intéressent l'intercommunalité* ».

L'intérêt communautaire correspond au champ d'action de la CCSGC (différent de l'action des communes).

L'intérêt communautaire est principalement défini par le « *Projet de Territoire 2030* », qui définit les grandes lignes d'action de la CCSGC pour en faire un territoire « *d'accueil / en transition écologique / d'emploi / qui respire* ».

Depuis 2020, le Projet de Territoire s'est décliné en plusieurs programmes d'action, qui viennent définir la « politique culturelle et d'animation » de la CCSGC...

- ↳ ...notamment au travers d'un « *Projet Culturel de Territoire (PCT)* » sur le volet culturel...
- ↳ ...ou encore d'une « *Convention Territoriale Globale (CTG)* » sur le volet social.

Etape 0 : Comprendre l'intérêt du soutien intercommunal

Le nouveau règlement de subvention vient redimensionner et réaffirmer ce qui constitue « l'intérêt communautaire » du soutien aux associations.

Un projet associatif est ainsi éligible au soutien financier de la CCSGC s'il répond aux enjeux et critères d'intérêt communautaire.

Etape 1 : Mon association est-elle éligible ?

Une structure peut prétendre à une demande de subvention communautaire si...

- C'est une association (type loi 1901)
- L'action pour laquelle elle demande une subvention se déroule sur le territoire de la Communauté de communes Seille et Grand Couronné (CCSGC)
- Elle s'engage à respecter le Contrat d'Engagement Républicain.

Eligible

- Une association basée à Jeandelaincourt, qui organise un festival à Jeandelaincourt
- Une association basée à Maxéville qui organise une résidence d'artiste à Amance, Nomeny, Lanfroicourt...

Non-éligible

- L'école communale de Champenoux qui organise un projet culturel = ce n'est pas une association.
- Une association basée à Sivry qui organise un festival à Port-sur-Seille = Sivry fait partie de la CCSGC, mais le projet se déroule en dehors de celle-ci.

Etape 2 : Mon projet est-il éligible ?

2.1 : Les enjeux d'intérêt communautaire

Les subventions communautaires sont destinées à la réalisation d'actions, de projets de manifestations ou de résidences d'artistes : elles ne financent pas le fonctionnement annuel d'une association, mais des projets ciblés portés par celle-ci.

Une subvention de la CCSGC a pour but de financer des projets associatifs « d'intérêt communautaire ». Sont ainsi considérés « d'intérêt communautaire » les manifestations qui répondent à l'un ou l'autre des deux enjeux suivants :



**Contribuer au développement culturel
de la Communauté de communes,
d'après les objectifs définis dans son
Projet Culturel de Territoire**

OU

**Favoriser le dynamisme, le
rayonnement et la coopération des
acteurs territoriaux au travers de
manifestations structurantes**

Etape 2 : Mon projet est-il éligible ?

2.1 : Les enjeux d'intérêt communautaire

Comment savoir si mon projet répond bien à l'un des enjeux communautaires ?

→ Un enjeu comporte plusieurs « critères ».

- Si mon projet répond de manière convaincante à une partie significative des critères de l'enjeu retenu, le projet peut être considéré « d'intérêt communautaire » et il apparaît donc **éligible**.
- Si mon projet ne répond pas, ou trop peu, aux critères détaillés, il n'est **pas éligible**.

Etape 2 : Mon projet est-il éligible ?

2.1 : Les enjeux d'intérêt communautaire

Contribuer au développement culturel de la Communauté de communes, d'après les objectifs de son Projet Culturel de Territoire

- Le projet favorise une diversification de l'offre d'activités artistiques de qualité sur le territoire
- Le projet favorise une participation large des habitants
- Le projet inclut un volet de médiation culturelle et/ou de participation à la création
- Le projet permet le croisement entre plusieurs domaines : art, éducation populaire, sciences, écologie, social, économie, tourisme...
- Le projet est implanté dans des lieux insolites, inédits, ou en itinérance
- Le projet traite ou met en valeur des caractéristiques territoriales singulières (histoire, patrimoine...)
- Le projet est l'occasion d'un partenariat entre des acteurs culturels diversifiés (institutionnels, associatifs, régionaux...)
- Le projet permet la présence prolongée d'artistes professionnels sur le territoire (résidence)

Favoriser le dynamisme, le rayonnement et la coopération des acteurs territoriaux au travers de manifestations structurantes

- Le projet favorise une diversification de l'offre d'animations de qualité sur le territoire
- Le projet favorise une participation large des habitants
- Le projet est l'occasion d'un partenariat original ou innovant entre plusieurs acteurs
- Le projet est construit et mis en œuvre par une diversité d'acteurs territoriaux et/ou extra-territoriaux
- Le projet permet le croisement entre plusieurs domaines : art, éducation populaire, sciences, écologie, social, économie, tourisme...

Etape 2 : Mon projet est-il éligible ?

2.1 : Les enjeux d'intérêt communautaire

IMPORTANT :

- Le projet doit répondre à l'un OU l'autre des deux enjeux d'intérêt communautaire.

- Il n'est **pas nécessaire de cocher tous les critères** pour être éligible !
 - Bien sûr, plus un projet coche de critère, plus il a de chance de bénéficier du soutien financier.
 - Ou encore, plus la réponse apportée à un critère est pertinente, plus le projet a de chance d'être subventionné, même s'il ne les coche pas tous.

Etape 2 : Mon projet est-il éligible ?

2.2 : Les projets non-éligibles

Par nécessité légale ou par nécessité de cadrer clairement l'intérêt communautaire, certains types de projets sont **déclarés inéligibles** :

- Les manifestations à **caractère commercial** : foires, brocantes, marché artisanal, vide-greniers...
- Les manifestations à **caractère politique, syndical ou religieux**
- Les manifestations **financées en partie par des communes**
- Les manifestations **financées dans le cadre du CTJEP**
- Les manifestations de type **kermesses, fêtes et célébrations traditionnelles** telles que :
 - Les fêtes de Noël, St Jean, St Patrick...
 - La Fête de la Musique annuelle
 - Les Galas de fin d'année
- Les manifestations qui ne sont **pas ouvertes à tous** (réservées aux seuls adhérents ou licenciés, notamment.)

Etape 3 : Mon projet est-il exemplaire ?

En complément des deux enjeux d'intérêt communautaire, la CCSGC met en place quatre « enjeux transversaux » destinés à favoriser des **projets vertueux** sur les plans écologique, social et citoyen :

- **Eco-responsabilité** de la manifestation
- **Accessibilité** de la manifestation
- **Développement social et citoyen**
- **Communication**

Etape 3 : Mon projet est-il exemplaire ?

Les enjeux transversaux sont non-contraignants, il n'est pas nécessaire de cocher tous les critères pour obtenir une subvention communautaire.

Toutefois, il est demandé aux associations de **justifier de leur prise en compte de chacun** des quatre enjeux :

- comment proposez-vous d'y répondre ?
- ou : pourquoi n'y répondez-vous pas ? (manque de moyens, enjeu non-pertinent en regard du projet...)

Sur la base de ces réponses, **la commission d'examen des demandes juge si l'association demanderesse témoigne d'efforts pour intégrer ces différentes dimensions** au projet qu'elle porte; si la réponse est adaptée à ses moyens.

Elle peut également plus facilement **classer l'intérêt des différents dossiers** déposés, en particulier lorsque les demandes de subvention excèdent l'enveloppe annuelle allouée à la politique de soutien financier.

Plus la subvention demandée est importante, plus le projet se devra d'être exemplaire sur ces enjeux.

Etape 3 : Mon projet est-il exemplaire ?

Eco-responsabilité	Accessibilité	Développement social et citoyen	Communication
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Mesures en faveur de la réduction des déchets et/ou en faveur du tri sélectif<input type="checkbox"/> Mesures en faveur du covoiturage / mobilités douces / itinérance<input type="checkbox"/> Mesures en faveur du réemploi et/ou d'achats durables et responsables<input type="checkbox"/> Recours à des producteurs locaux et/ou certifiés agriculture biologique<input type="checkbox"/> Le projet inclut une dimension de médiation à l'environnement, de sensibilisation aux enjeux du dérèglement climatique et de la transition écologique	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le projet propose la gratuité d'entrée ou une politique de tarifs réduits et adaptés<input type="checkbox"/> Le projet s'adresse à tous et permet la participation de chacun<input type="checkbox"/> Mesures en faveur de l'accès des habitants habituellement éloignés des actions promues par le projet	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le projet favorise la montée en compétence et le développement des capacités des bénévoles et/ou du public : échanges de savoirs et savoir-faire, ouverture des horizons...<input type="checkbox"/> Le projet favorise le lien social en traitant l'une des dimensions suivantes : intergénérationnelle, lien parent-enfant, intégration de personnes en situations de précarités...	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le projet s'accompagne d'une démarche de communication pertinente à l'échelle <i>a minima</i> intercommunale

Etape 4 : Déposer un dossier de demande

4.1 : La composition du dossier

Si mon projet semble répondre aux enjeux communautaires et transversaux, il faut alors déposer un dossier de demande de subvention.

Un dossier est composé des **pièces suivantes** :

- Le **formulaire** communautaire de demande de subvention
- Une **présentation libre** du projet
- Le **budget prévisionnel** du projet
- Les **statuts** de l'association
- Le **rapport d'activité** de l'association de l'année précédente, accompagné d'un **état des comptes**
- Un **RIB**

Il y a **trois sessions d'examen** des dossiers par an. Ceux-ci doivent donc être envoyés à la CCSGC :

- Soit avant le **15 mars**
- Soit avant le **15 juin**
- Soit avant le **15 septembre** (de l'année de réalisation du projet)

Etape 4 : Déposer un dossier de demande

4.2 : Présentation libre et budget

La présentation libre du projet vous permet d'**expliquer, de la manière qui vous semble la plus adaptée, le contenu de votre projet**, ses objectifs, la liste des partenaires, l'historique... L'important, c'est que quiconque lise ce dossier puisse avoir une idée précise de votre projet.

Le cas échéant, n'hésitez pas à y joindre des **photos**, des **articles de presse**, une **présentation** des partenaires.....

Dans le même document ou dans un document annexe, vous devez présenter un **budget prévisionnel** de la manifestation. La forme de ce budget est laissée libre, mais il doit :

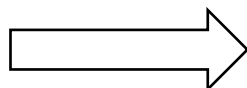
- être **équilibré** (dépenses = recettes),
- être **explicite** (détaillez suffisamment chaque sous-partie de vos charges et de vos recettes)
- Faire apparaître le **montant des subventions** demandées à la CCSGC et aux autres collectivités

- ➔ La subvention demandée à la CCSGC ne peut pas être supérieure à 4 000 €, ni être équivalente à plus de 40 % des dépenses éligibles totales.
- ➔ Le total des subventions demandées ne doit pas être supérieur à 80 % des dépenses totales.
- ➔ Les dépenses alimentaires (hors défraiements des professionnels) et d'investissement (achat de gros matériel) ne sont pas couvertes par la subvention de la CCSGC.

Etape 4 : Déposer un dossier de demande

4.2 : Présentation libre et budget

Dépenses		Recettes	
Prestations artistiques	7 000 €	Subvention CCSGC	2 000 €
Divers	3 000 €	Autres	8 000 €
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €

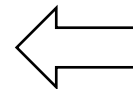


✓ Équilibré...

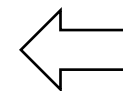
X ...mais pas assez explicite !

- ✓ Equilibré
- ✓ Explicite
- ✓ Respect des plafonds de subvention

Attention toutefois : ces dépenses ne seront pas couvertes par la subvention, qui sera donc calculée pour un « budget éligible » de 8 500 €



Dépenses		Recettes	
Cie X : spectacles	2 000 €	Fonds propres	2 000 €
Cie X : ateliers	1 500 €	Entrées	1 000 €
Cie Y : spectacles	2 000 €	Buvette	3 000 €
Hébergements artistes	1 000 €	Subvention CCSGC	2 000 €
Repas artistes	500 €	Subvention Département	2 000 €
Location de matériel : [...]	1 000 €		
Buvette	1 500 €		
Assurances	500 €		
TOTAL	10 000 €	TOTAL	10 000 €



Etape 4 : Déposer un dossier de demande

4.3 : Le formulaire de demande

Le **formulaire communautaire de demande de subvention** est le complément essentiel de la présentation du projet. Il est à télécharger sur le site internet, et à remplir numériquement.

La première partie sert à résumer les infos clefs de votre projet.

Un **simple clic dans la zone bleutée** permet d'écrire numériquement vos informations (n'oubliez pas d'enregistrer vos documents !)

N'oubliez pas de **cocher la case de souscription** au Contrat d'Engagement Républicain, pour être éligible à un financement public !

Présentez ensuite brièvement votre projet, sans forcément rentrer dans les détails : vous avez aussi l'occasion de le faire dans la « présentation libre ».

Formulaire communautaire de demande de subvention

Nom de l'association : Association Y
Adresse de l'association : ***
Responsable : ***

Nom de la manifestation : Festival X
Date(s) de réalisation du projet : le 07 octobre 2024
Lieu(x) de réalisation du projet : Leyr

Budget prévisionnel total du projet : 10 000 €
Montant de la subvention demandée : 2 000 €
% du budget total couvert par la subvention demandée : 20 %

Demandez-vous une subvention pluri-annuelle (uniquement projets de résidence) ? : oui

En cochant cette case, le représentant légal de l'association déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

1. PRÉSENTATION DU PROJET

Décrivez brièvement le projet de manifestation pour lequel vous sollicitez une subvention communautaire :

Le festival X présente sa première édition d'un temps fort culturel participatif : c'est un festival de théâtre d'improvisation qui mêle spectacles et ateliers animés par des professionnels mais aussi des compagnies amateurs.

Plusieurs temps de sensibilisation auront lieu durant l'année (ateliers de découverte, constitution d'équipes...) mais le festival se déroulera durant une après-midi + soirée.

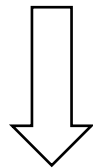
Etc..]

Etape 4 : Déposer un dossier de demande

4.3 : Le formulaire de demande

La deuxième partie concerne les **enjeux d'intérêt communautaire** : **cochez l'enjeu retenu, puis les critères** dans lesquels votre projet s'inscrit.

Décrivez ensuite spécifiquement en quoi votre projet apporte une réponse à cet enjeu : pourquoi avez-vous coché tel critère ? Etc.



C'est sur la base de ces réponses que la commission effectuera sa première évaluation.

Le projet est-il **convaincant** ? Les réponses sont-elles **pertinentes** ?

- Contribuer au développement culturel de la Communauté de communes :
 - Le projet favorise une diversification de l'offre d'activités artistiques de qualité sur le territoire
 - Le projet favorise une participation large des habitants
 - Le projet inclut un volet de médiation culturelle et/ou de participation à la création
 - Le projet permet un croisement entre plusieurs domaines : art, éducation populaire, sciences, écologie, social, économie, tourisme...
 - Le projet est implanté dans des lieux insolites, inédits, ou en itinérance
 - Le projet traite ou met en valeur des caractéristiques territoriales singulières (histoire, patrimoine...)
 - Le projet est l'occasion d'un partenariat entre des acteurs diversifiés (institutionnels, associatifs, régionaux...)
 - Le projet permet la présence prolongée d'artistes professionnels sur le territoire (résidence)
- Favoriser le dynamisme, le rayonnement et la coopération des acteurs territoriaux au travers de manifestations structurantes :
 - Le projet favorise une diversification de l'offre d'animations de qualité sur le territoire
 - Le projet favorise une participation large des habitants
 - Le projet est l'occasion d'un partenariat original ou innovant entre plusieurs acteurs
 - Le projet est construit et mis en oeuvre par une diversité d'acteurs territoriaux et/ou extra-territoriaux
 - Le projet permet un croisement entre plusieurs domaines : art, éducation populaire, sciences, écologie, social, économie, tourisme...

Décrivez en quoi votre projet de manifestation apporte une réponse convaincante à l'enjeu et aux critères retenus :

Destiné à promouvoir les spectacles de théâtre d'improvisation amateur, le festival X propose un temps fort inédit, festif et convivial sur le territoire intercommunal.

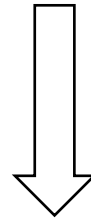
De nombreux partenaires participent à l'organisation du festival : l'association Y (confection des costumes), l'association Z (tenue de la buvette), les associations P et Q (ateliers de théâtre tout au long de l'année auprès de jeunes), les Compagnies A, B et C, le Département.

Une cinquantaine de bénévoles s'investit dans le montage du projet...

Etape 4 : Déposer un dossier de demande

4.3 : Le formulaire de demande

La troisième partie concerne les **enjeux transversaux** : pour chaque **enjeu**, **cochez** les critères retenus et **décrivez** comment vous vous emparez de cet enjeu.



Ces réponses enrichiront la qualité de votre projet
: la commission appréciera leur **pertinence** et **ajustera** en conséquence sa proposition de subvention.

N'oubliez pas d'enregistrer régulièrement votre PDF pendant la rédaction !

Une fois le formulaire rédigé, rassemblez le reste des pièces du dossier...

Pour chaque enjeu transversal, cochez les critères retenus et indiquez de quelle manière votre projet de manifestation se propose d'y répondre.

Eco-responsabilité de la manifestation

- Mesures en faveur de la réduction des déchets / en faveur du tri sélectif
- Mesures en faveur du covoiturage / mobilités douces / itinérance
- Mesures en faveur du réemploi et/ou d'achats durables et responsables
- Recours à des producteurs locaux et/ou certifiés agriculture biologique
- Le projet inclut une dimension de médiation à l'environnement, de sensibilisation aux enjeux du dérèglement climatique et de la transition écologique

Pour les déchets, nous prévoyons de mettre en place :

- des poubelles de tri
- éco-cup
- construction de toilettes sèches sur site

Nous prévoyons de communiquer sur la possibilité de venir par la Voie Verte, pour les habitants des villages touchés par celle-ci, en spécifiant qu'un espace sera dédié au parking vélo.

Nos boissons seront achetées chez des producteurs du territoire...

Accessibilité de la manifestation

- Le projet propose la gratuité d'entrée ou une politique de tarifs réduits et adaptés
- Le projet s'adresse à tous et permet la participation de chacun
- Mesures en faveur de l'accès des habitants habituellement éloignés des actions promues par le projet

L'entrée n'est pas gratuite afin d'assurer le financement d'une partie du projet. Toutefois, à côté du tarif plein de 10 € (adulte), nous proposons des tarifs réduits pour les -18 ans (5 €) et la gratuité pour les -10 ans.

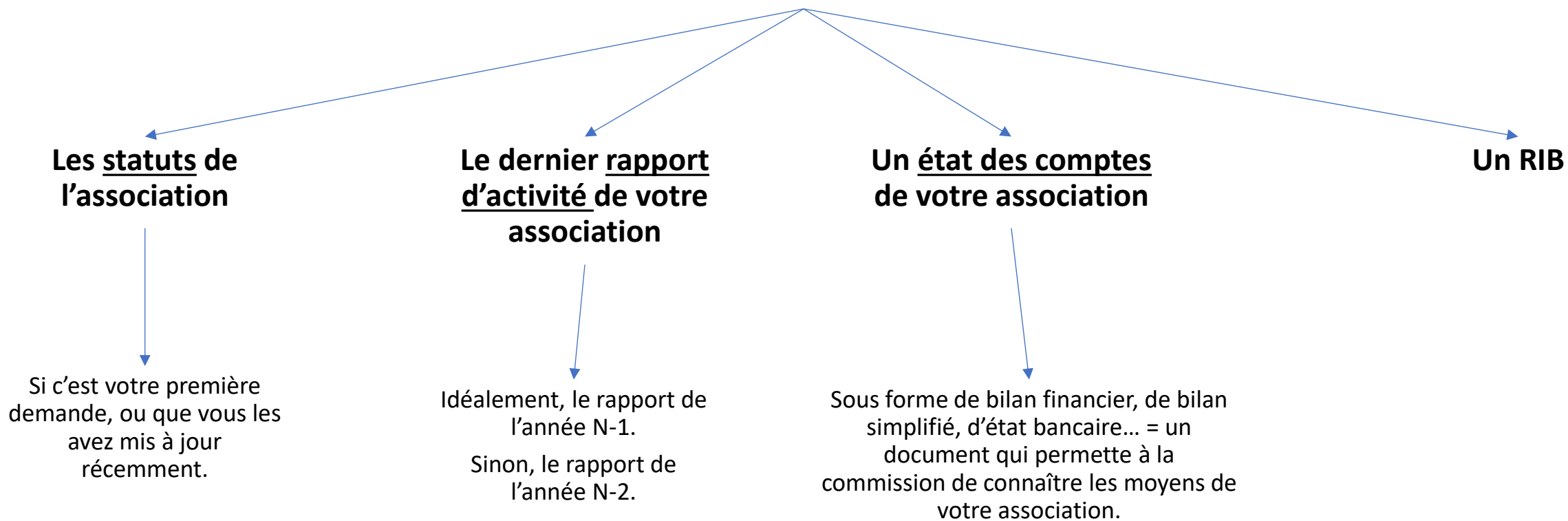
Tous les habitants sont libres de s'inscrire pour participer aux joutes d'improvisation, en constituant une équipe de 6 à 8 personnes.

Evidemment, l'entrée reste ouverte à tous...

Etape 4 : Déposer un dossier de demande

4.4 : Finir la composition du dossier

Une fois la présentation, le budget et le formulaire rédigés, que reste-t-il à rassembler ?



Etape 4 : Déposer un dossier de demande

4.5 : Envoyez !

L'ensemble de ces pièces est à envoyer numériquement à l'adresse
animation@comcom-sgc.fr

(L'envoi de dossiers sous format papier reste possible, mais doit être exceptionnel.)

La CCSGC vous délivre ensuite un accusé de réception, et traitera votre dossier pour un examen lors de la prochaine session de la commission (cf. dates de dépôt).

A noter : en cas de demande d'une subvention supérieure à 2 000 €, la commission pourra vous convoquer à un exposé de votre projet et à un échange oral avec ses membres.

Etape 4 : Déposer un dossier de demande

4.6 : Cas particulier : les résidences d'artiste

Dans le cas exclusif des résidences d'artiste pensées sur un temps long (plus d'un an), il est possible de solliciter une **subvention pluri-annuelle**. L'association est invitée par la commission à venir présenter son projet à l'oral, après dépôt du dossier.

La commission propose alors un **taux de subvention par année** de réalisation du projet.

En cas d'avis favorable de la commission, une **convention d'objectifs dédiée** sera réalisée avec l'association.

Etape 5 : L'attribution d'une subvention

La commission **examine** votre dossier et **propose d'attribuer** une subvention **si le projet répond aux différents enjeux.**

➔ *Vous sollicitez une subvention de 2 000 € pour un budget prévisionnel éligible de 10 000 €*

1^{er} cas : subvention accordée

La commission juge que votre projet apporte une réponse solide aux différents enjeux

Vous recevez une subvention équivalente à **20 %** des dépenses **réelles**, plafonnée à **2 000 €**

2^e cas : subvention revue

Par exemple, si la commission juge que votre projet apporte une réponse convaincante à l'enjeu communautaire, mais pas aux enjeux transversaux

Vous recevez une subvention équivalente à **10 %** des dépenses **réelles**, plafonnée à **1 000 €**

3^e cas : subvention refusée

La commission juge que votre projet n'apporte pas une réponse suffisamment convaincante aux enjeux.

Vous ne recevez pas de subvention, mais vous pouvez toujours présenter un projet revu lors d'une session ultérieure.

Etape 5 : L'attribution d'une subvention

Que signifie l'attribution de XX % des dépenses réelles, plafonné à XXX € ?

→ La subvention sera versée après réalisation de la manifestation, sur présentation des dépenses réelles. Ce sont ces dépenses qui vont déterminer la hauteur exacte de la subvention versée.

1^{er} cas : dépenses réelles égales au budget prévisionnel

J'ai reçu une subvention de la CCSGC à hauteur de 20 %. Sur les 10 000 € éligibles prévus, **j'ai dépensé 10 000 €.**

Je reçois 20 % des dépenses réelles, soit **2 000 €.**

2^e cas : dépenses réelles supérieures au budget prévisionnel

J'ai reçu une subvention de la CCSGC à hauteur de 20 %. Sur les 10 000 € éligibles prévus, **j'ai dépensé 12 000 €.**

Je ne reçois pas 20 % de 12 000 €, car ce montant est supérieur au plafond : je reçois donc le plafond soit **2 000 €.**

3^e cas : dépenses réelles inférieures au budget prévisionnel

J'ai reçu une subvention de la CCSGC à hauteur de 20 %. Sur les 10 000 € éligibles prévus, **j'ai dépensé 8 000 €.**

Je reçois 20 % de 8 000 €, soit **1 600 €**

Etape 5 : Le versement de la subvention

La subvention vous sera versée après remise du **bilan financier** et d'un court **bilan moral** de votre projet.

Bilan financier

Il présente le **budget réalisé et exact** du projet (dépenses et recettes), signé par le Trésorier.

Il n'est **plus nécessaire de transmettre les factures** justificatives.

(Toutefois, si la CCSGC émet des doutes sur l'honnêteté du bilan, elle pourra vous demander de fournir une partie ou toutes les factures justificatives)

Bilan moral

Fourni par les services de la CCSGC, il s'agira de faire un court retour sur la réponse apportée aux enjeux cochés dans le formulaire de demande.

POUR FINIR

À tout moment de votre projet, vous pouvez contacter le Chargé de développement Culture & Animation pour des conseils, un soutien, un avis technique...

Il est recommandé, pour les nouveaux projets en particulier, de se rapprocher de la CCSGC avant un dépôt de dossier.

La CCSGC est aussi là pour vous **aiguiller** dans la recherche de partenaires, de solutions écoresponsables, de subventions par des partenaires extérieurs...

Elle dispose aussi d'outils pour **faciliter la communication** de vos projets (site internet, relais sur les réseaux...)

N'hésitez pas, ainsi, à solliciter le Chargé de développement : animation@comcom-sgc.fr /
03 83 31 74 37